

**RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA
QUALITE DE L'ASSAINISSEMENT**

2024



SYNDICAT MIXTE
DES EAUX
DE LA GATINE



Les chiffres clefs en 2024



18568 Abonnés



1 026 015 m³ assujettis

67 stations d'épuration



408 Km de canalisations

101 postes de refoulement sur réseaux



2.75 à 2.86 €TTC/m³ pour une consommation de 120 m³/an



Table des matières

1 - PRESENTATION DU SERVICE	4
1.1 PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI	4
1.2 L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE	5
1.3 MODE DE GESTION DU SERVICE	5
1.4 NOMBRE D'HABITANT/ABONNES AU SERVICE (D201.0)	5
2 - DONNEES TECHNIQUES	7
2.1 RESEAUX DE COLLECTE DES EAUX USEES	7
2.1.1 Patrimoine de la collecte des eaux usées (P252.2)	7
2.1.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale (P202.2B)	9
2.1.3 Conventions de rejet des eaux usées non domestiques (D202.0)	11
2.1.4 Déversement des eaux usées dans le milieu naturel (P255.3)	11
2.1.5 Gestion des points noirs (P 251.1 et P 252.2)	12
2.1.6 Taux de renouvellement des réseaux (P253.2)	13
2.1.7 Conformité du système de collecte	14
2.2 ACTIVITE SUR LES BRANCHEMENTS D'EAUX USEES	15
2.2.1 Construction de branchements neufs	15
2.2.2 Contrôles de la conformité des branchements	16
2.2.3 Mise en conformité des branchements	19
2.3 OUVRAGES D'EPURATION DES EAUX USEES	22
2.3.1 Patrimoine pour le traitement des eaux usées	25
2.3.2 Consommations d'énergie et de produits de traitement	25
2.3.3 Sous-produits d'épuration	25
2.3.3.1 Boues d'épuration (D 203.0 et P206.3)	25
2.3.3.2 Refus de dégrillage	29
2.3.4 Performances des STEP	28
2.3.4.1 Bilans d'analyses (P254.3)	28
2.3.4.2 Volume traité par ouvrage + déversement	29
2.4 BILAN DES INTERVENTIONS DU SERVICE	30
3 - DONNEES FINANCIERES	31
3.1 TARIF DE L'ASSAINISSEMENT (D204.0)	31
3.1.1 Secteur Gâtine	31
3.1.2 Secteur Parthenay	32
3.2 INDICATEURS FINANCIERS	34
3.2.1 Volumes assujettis à la redevance assainissement (VP.068)	34
3.2.2 Indicateurs financiers (P207.0, P256.2, P257.0)	38
ANNEXES	39

1- PRESENTATION DU SERVICE

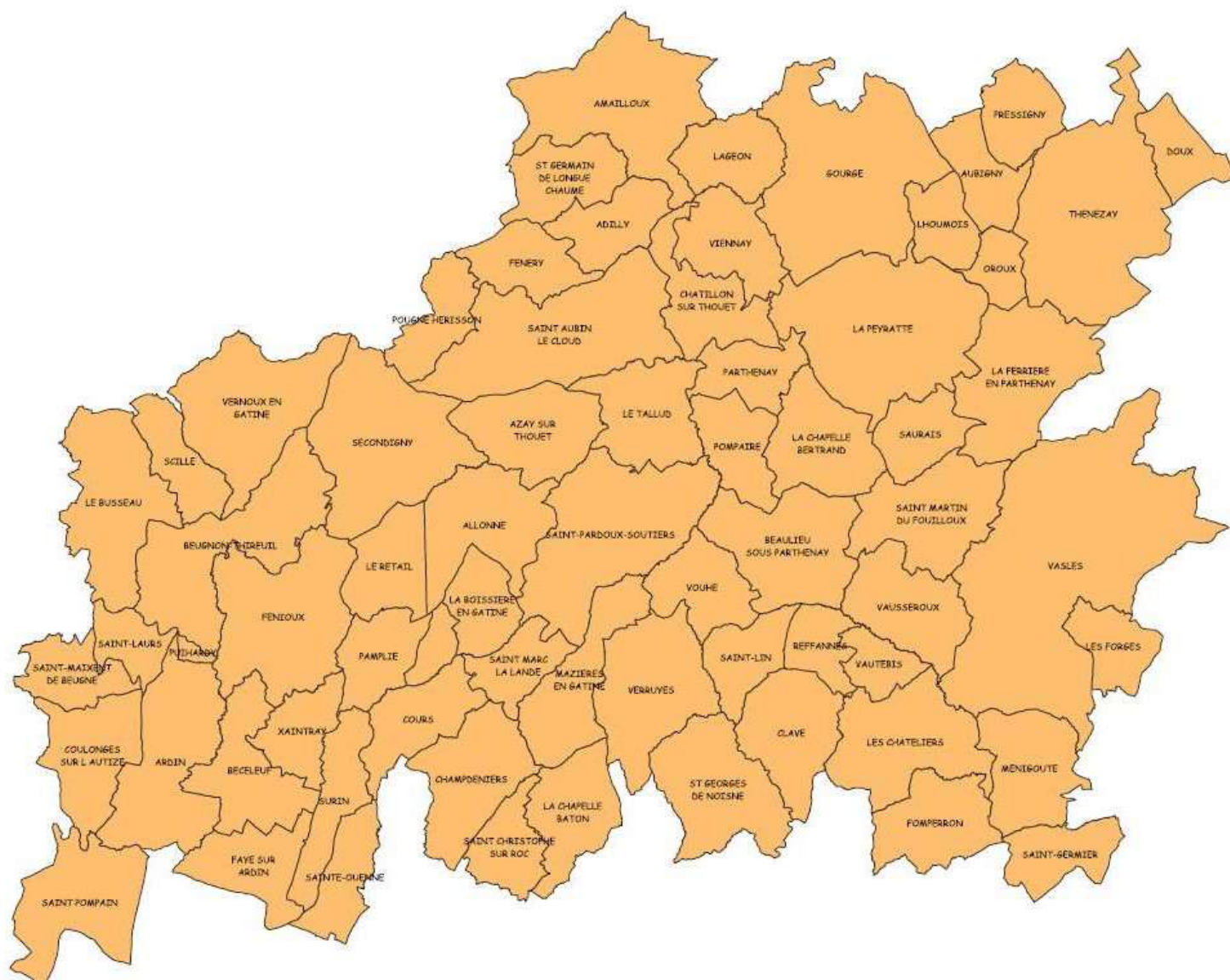
1.1 Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau intercommunal.

Nom de la collectivité :

Syndicat Mixte des Eaux de la Gâtine, 23 rue de Beaulieu, 79 200 POMPAIRE

Caractéristique : Etablissement Public de Coopération Intercommunale



1.2 L'organisation administrative

L'organisation administrative du Syndicat est la suivante :

Le Comité Syndical :

- Organe délibérant constitué de 31 délégués des communautés de communes
- Présidé par Mr Philippe ALBERT, assisté de 6 Vice-Présidents
- Se réunit 4 fois par an



Le Conseil Syndical :

- Composé de 15 membres élus par le Comité
- Présidé par Mr Philippe ALBERT
- Se réunit 7 à 8 fois par an
- Délibère par délégation du Comité

1.3 Mode de gestion du service

Le service Assainissement Collectif est géré en Régie depuis le 01/07/2012.

Pour une partie du territoire le service est en exploitation directe et pour une autre partie le service est exploité par la société SAUR. Le contrat avec la société SAUR s'est clôturé le 30 juin 2024.

L'ensemble du territoire est géré en régie depuis le 1^{er} juillet 2024.

1.4 Nombre d'habitant/abonnés au service (D201.0)

	2023	2024
D201.0 – Nombre d'habitants desservis	46235	46420
VP.056 - Nombre d'abonnés	18494	18568
VP.229 - Ratio habitants/abonnés	2,50 hab/ab	2,50 hab/ab

1.5 Taux de desserte par des réseaux de collecte (P201.1)

	2023	2024
VP.056 - Nombre d'abonnés	18494	18568
VP.124 – Nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif	20777	20777
P201.1 – Taux de desserte par des réseaux de collecte d'eaux usées	89,01 %	89,37 %

Détail par commune du nombre d'abonnés :

Communes	Nombre d'abonnés 2023	Nombre d'abonnés 2024
Adilly	54	54
Allonne	122	121
Amailloux	200	202
Ardin	65	65
Azay s/Thouet	222	222
Beaulieu s/Parthenay	172	172
Champdeniers	584	586
Chantecorps	19	21
Chatillon	1052	1059
Clavé	54	54
Coulonges sur l'autize	1054	1060
Coutières	39	38
Doux	133	131
Fénéry	54	54
Fenioux	134	133
Fomperron	54	55
Gourgé	260	258
La Boissière en Gatine	42	42
La Chapelle Bâton	58	55
La Chapelle Thireuil	135	131
La Ferrière	281	285
La Peyratte	262	260
Lageon	131	127
Le Beugnon	61	60
Le Busseau	170	173
Le Retail	54	54
Le Tallud	672	674
Les Forges	160	160
Lhoumois	43	42
Mazières	377	377
Ménigoute	361	362
Pamplie	75	76
Parthenay	5913	5963
Pompaire ccpg	363	370
Pompaire ccpg zone3	444	460
Pougne Hérisson	84	83
Reffannes	175	177
Scillé	133	134
Secondigny	722	721
St Aubin le Cloud	459	458
St Christophe s/Roc	121	121
St Georges de Noisné	86	86
St Germain Longue Chaume	77	90
St Germier	48	48

St Laurs	57	59
St Lin	91	91
St Maixent de Beugné	48	47
St Marc la Lande	80	80
St Martin du Fouilloux	65	72
St Pardoux	370	366
Thénezay	492	493
Vasles	601	603
Vausseroux	79	78
Vautebis	31	31
Vernoux en Gatine	143	142
Verruyes	197	196
Viennay	410	413
Vouhé	51	50
Total	18494	18568

2- DONNEES TECHNIQUES

2.1 Réseaux de collecte des eaux usées

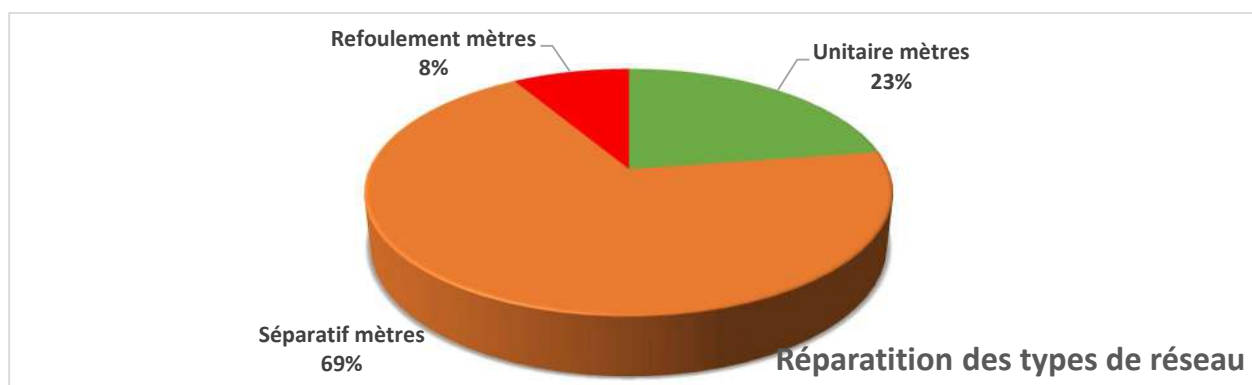
2.1.1 Patrimoine de la collecte des eaux usées (P252.2)

Le réseau dit « unitaire » collecte les eaux usées et les eaux pluviales

Le réseau dit « séparatif » collecte les seules eaux usées

Le réseau dit « refoulement » collecte les eaux sous pression

P252.2	2023	2024
VP.199 - Linéaire de réseaux de collecte unitaires (hors branchements)	93,31 km	89,05 km
VP.200 - Linéaire de réseaux de collecte séparatifs (hors branchements)	283,27 km	283,26 km
Linéaire de réseaux de refoulement	35,29 km	35,71 km
VP.077 - Linéaire de réseau hors branchements	376,58 km	372,31 km
Nombre de postes de refoulement	101	101
Nombre de regard de collecte	9 641	9 614



Le tableau ci-dessous révèle la longueur de canalisation de collecte des eaux usées par commune en 2024 :

Communes du	Séparatif (mètre)	Unitaire (mètre)	Refoulement (mètre)	Total (mètre)
Adilly	1777		318	2095
Allonne	2507		516	3023
Amailloux	5508		375	5883
Ardin Bourg	826		145	971
Ardin Périgny	87			87
Azay sur Thouet	5020		25	5045
Beaulieu sous Parthenay	3964		90	4054
Doux	3714			3714
Le Beugnon	657	1200		1857
La Boissière	1688			1688
Le Busseau	4259		400	4659
Champdeniers Bourg	6222	2830	1121	10173
Champdeniers Montplaisir	1254		331	1585
Chantecorps	454		340	794
Châtillon sur Thouet	18446	7494	1353	27293
Coulonges sur l'Autize	19750		2824	22574
La Chapelle bâton	1446		425	1871
La Chapelle Thireuil	3469		606	4075
Clavé	1238		715	1953
Coutières	1298		174	1472
Fenioux	2504	1092		3596
Fénery	2061			2061
Fomperron	1275			1275
Gourgé Bourg	6531		913	7444
Gourgé Verrinnes	338			338
Gourgé Les Sapins	680		379	1059
La Ferrière en Parthenay	6662		487	7149
Les Forges	3539		967	4506
Lageon	3275		120	3395
Lhoumois	1213			1213
Mazières	6885		663	7548
Ménigoute	5691	940	445	7076
Pamplie	1598		80	1678
Parthenay	29978	56361	6600	92939
La Peyratte	2498	6407		8905
Pompaire	14786	3693	6271	24750
Pougne	1398			1398
Hérisson	1170			1170
Le Retail	1238		69	1307
Reffannes	3578		311	3889
Scillé - Bourg	1073			1073
Scillé - La Maison Neuve	3213			3213
Scillé - La Bource	461			461
Secondigny	14273		305	14578
St Aubin le Cloud	8241		1921	10162
St Christophe sur Roc	2217		1136	3353

St Christophe sur Roc - Montplaisir	484			484
St Georges de Noisé	1625			1625
St Germain	2020		197	2217
St Germier	1536			1536
St Laurs	1003			1003
St Lin	2451			2451
St Maixent de Beugné	801			801
St Marc La Lande	1937		255	2192
St Martin du Fouilloux	1405		155	1560
St Pardoux - Bourg	5872		481	6353
St Pardoux - Château Bourdin	2526		893	3419
Le Tallud	16296	1941	609	18846
Thénezay - Bourg	1684	4473	142	6299
Thénezay - La Boissière	1066			1066
Thénezay - Puysan		1936		1936
Vasles - Bourg	9117		796	9913
Vasles - L'Aveneau	2116			2116
Vausseroux	2158		202	2360
Vautebis	761			761
Vernoux en Gatine	3713	591	256	4560
Verruyes	5738	87	131	5956
Viennay	7622		895	8517
Vouhé	1370		271	1641
Totaux	283 261	89 045	35 708	408 014

2.1.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale (P202.2B)



Cet indice réglementaire défini permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eaux usées et du suivi de son évolution.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120.

La valeur de cet indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C, décrites ci- dessous, et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

Ci-dessous le tableau de : Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées - 25 points (P202.2B)

Paramètres d'évaluation de la connaissance et de la gestion patrimoniale des réseaux	Nombre de points disponibles	Valeur	Points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			15
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui : 5 points Non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RÉSEAUX (30 points décomptés si la partie A est complète)			20
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques (10 points sous conditions)	0 à 15 points sous conditions	Oui	10
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres (1 à 5 points sous conditions)		100 %	
VP.254 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions	35 %	0
PARTIE C : AUTRES ÉLÉMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RÉSEAUX (POINTS NON PRIS EN COMPTE DANS LE CALCUL DE L'INDICE CAR LE SEUIL DE 40 POINTS EN PARTIE A ET B N'EST PAS ATTEINT)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie (0 à 15 points)		2 %	0
VP.257 - Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage,...) (10 points)		Oui	
VP.258 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée) (10 points)		Oui	

2.1.3 Conventions de rejet des eaux usées non domestiques (D202.0)

Nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique au 31/12/2012 :

D202.0 - Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels : 7

Nom	Adresse	Adresse de déversement	Activités/Nature des eaux
Abattoir de la Bressandière	Rue Paul Emile Victor CHATILLON SUR THOUET	ZAC Bressandière CHATILLON SUR THOUET	Découpe et transformation de viande
SARL FAVID	Boulevard Edgar Quinet PARTHENAY	Boulevard Edgar Quinet PARTHENAY	Découpe et transformation de viande
SVEP	Rue Paul Emile Victor CHATILLON SUR THOUET	ZAC Bressandière CHATILLON SUR THOUET	Découpe et transformation de viande
DALKIA-GATINEO	3 rue de la Garenne CS50035 - 86001 POITIERS	Bd Georges Clémenceau PARTHENAY	Eaux de vidange de piscine
DALKIA et CCPG	3 rue de la Garenne CS50035 - 86001 POITIERS	Rue de la Piscine ST AUBIN LE CLOUD	Eaux de vidange de piscine
Commune Secondigny	1 Place de l'Hôtel de Ville SECONDIGNY	Le Moulin des Effres SECONDIGNY	Eaux de vidange de piscine
SARL PLANCHET Garage Automobile	4 rue de Moncoutant ST GERMAIN LONGUE CHAUME	4 rue de Moncoutant ST GERMAIN LONGUE CHAUME	Eaux issues des pistes de lavage

2.1.4 Déversement des eaux usées dans le milieu naturel (P255.3)

P255.3 – Indice de connaissance des rejets au milieu naturel : 20 unités

L'indice est attribué selon l'état de la connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux d'assainissement en relation avec l'application de l'arrêté du 22 juin 2007. Pour le service assainissement du SMEG, il est de 20 unités.

		Unités disponibles	Unités obtenues
A – Eléments communs à tous les types de réseaux		100 max	20
VP.158 - Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de	Oui	20	20

collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement)			
VP.159 - Evaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)	Non	10	0
VP.160 - Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	Non	20	0
VP.161 - Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 21 juillet 2015	Non	30	0
VP.162 - Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration	Non	10	0
VP.163 - Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	Non	10	0
B – Informations sur les éléments constitutifs du réseau de collecte hors branchements		10 max	
VP.164 - Evaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur	Non	10	-
C – Informations sur les interventions sur le réseau		10 max	
VP.165 - Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	Non	10	0
Pollution			
VP.186 - Pollution collectée estimée en DBO5	Kg DBO5/j		

2.1.5 Gestion des points noirs (P 251.1 et P 252.2)

P252.2 - Points de curage fréquent du réseau : 2.7 pour 100 km

	2022	2023
VP.046 - Nombre de points noirs	10 unités	10 unités

Cet indicateur donne un éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes.

Est considéré comme un point noir tout point du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit la nature du problème (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et celle de l'intervention (curage, lavage, mise en sécurité, etc.).

Sont à prendre en compte les interventions sur les parties publiques des branchements et, si l'intervention est nécessitée par un défaut-situé sur le réseau public dans les parties privatives des usagers.

$$\text{nombre de points noirs ramené à 100 km de réseau} = \frac{\text{nombre de points noirs}}{\text{linéaire du réseau de collecte hors branchements}} * 100$$

Soit 10 points noirs / 372.3 km x 100 = 2.7

Pour l'exercice 2024, le nombre de points noirs est de 2.7 par 100 km de réseau.

P251.1 - Débordements d'effluents chez les usagers 0,000 nb/1000hab

VP.023 - Nombre d'inondations dans les locaux de l'usager	0 unité
---	---------

L'indicateur mesure un nombre d'évènements ayant un impact direct sur les habitants, de par l'impossibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau public et les atteintes portées à l'environnement (nuisance, pollution). Il a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel.

$$\text{taux de débordement des effluents pour 1000 hab} = \frac{\text{nombre de demandes d'indemnisation déposées en vue d'un dédommagement}}{\text{nombre d'habitants desservis}} * 1000$$

Pour l'exercice 2024, le total de débordement des effluents dans les locaux des usagers du territoire est à 0 pour 1000 habitants.

La pluviométrie a un impact important sur les volumes collectés puis épurés, et peut expliquer certains faits d'exploitation tels que les débordements et les déversements.

2.1.6 Taux de renouvellement des réseaux (P253.2)

P253.2 - Renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées 0.14 % sur 5 ans

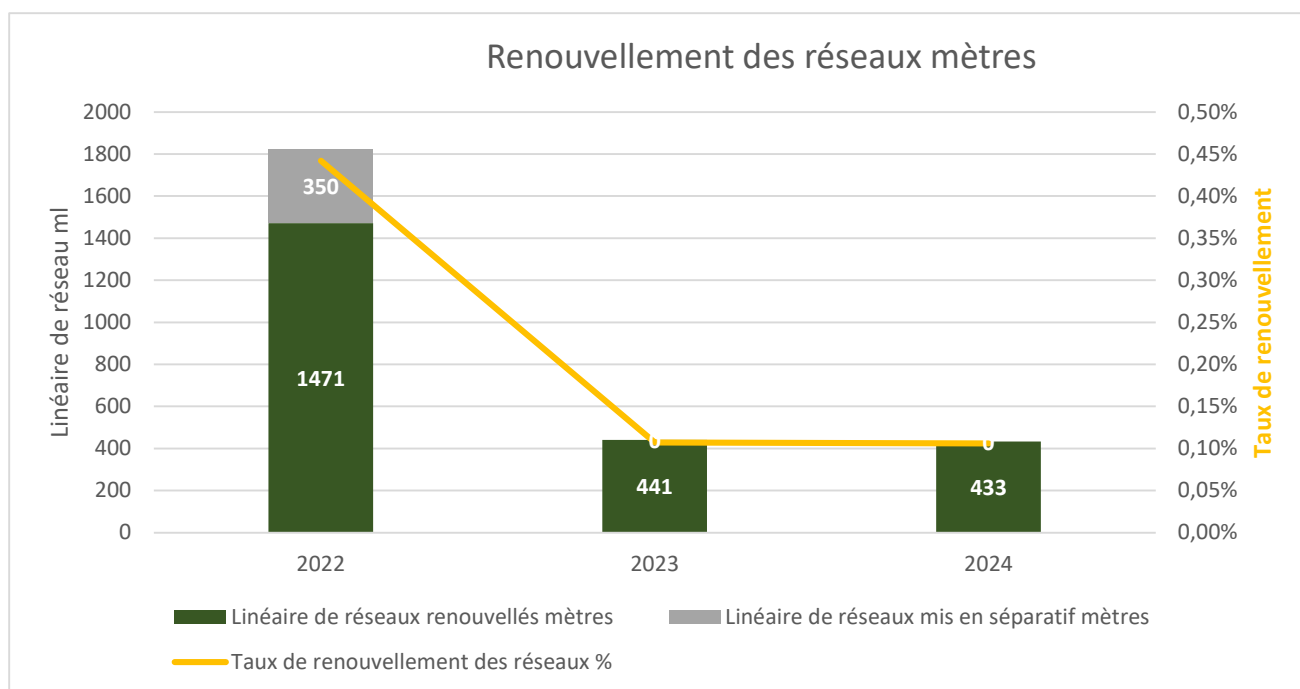
VP.141 - Linéaire de réseaux renouvelés au cours de l'année (quel que soit le financeur)	0,433 km
VP.140 - Linéaire de réseaux renouvelés au cours des cinq dernières années (quel que soit le financeur)	2,55 km
DC.195 - Montant financier des travaux engagés	357 001 €HT

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur totale du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé. Le taux moyen de renouvellement des réseaux est :

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

$$\text{Taux} = 2550 / (372\,310 * 5) * 100 = 0.14 \% \text{ sur 5 ans}$$

	2022	2023	2024
Linéaire de réseaux renouvelés mètres	1471	441	433
Taux de renouvellement des réseaux % annuel	0,39 %	0,12%	0,12%



2.1.7 Conformité du système de collecte

La collecte des eaux du système de Parthenay est réglementée.

5 points dits A1 de déversement des eaux usées non traitées dans le milieu naturel sont placés sous autosurveillance. Le bilan annuel est le suivant :

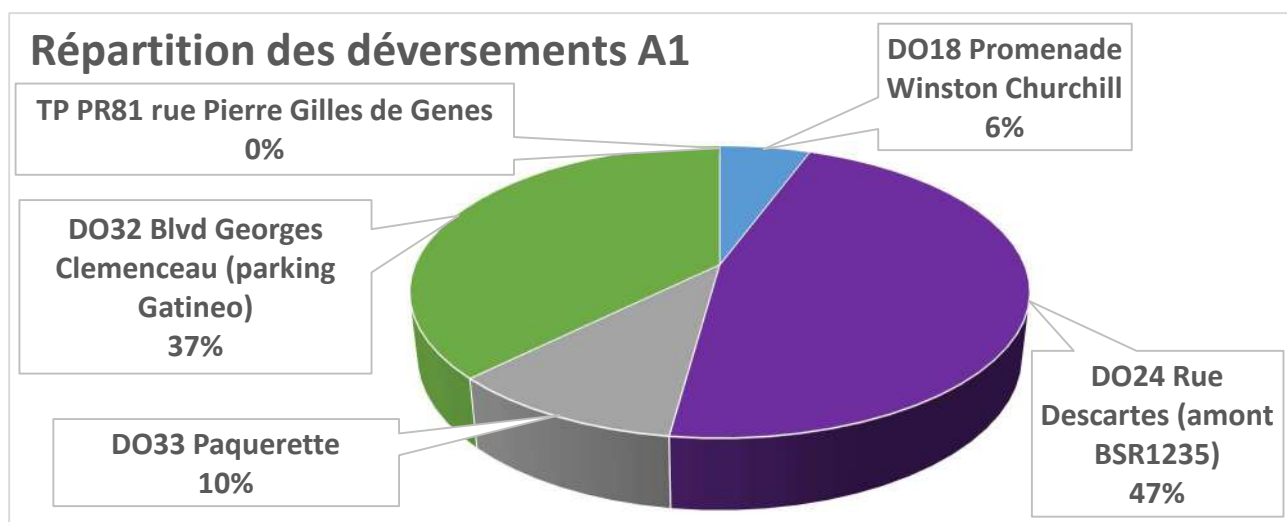


Tableau : Taux de rejet du système de collecte de 2022 à 2024 – Données issues de la Télégestion

	2021	2022	2023	2024
1- Volumes Déversements A1 (m3)				
DO18 Promenade Winston Churchill	4 387	4 140	9886	17135
DO24 Rue Descartes (amont BSR1235)	83 994	45 910	277004	141385
DO33 Paquerette	10 942	11 512	30016	31779
DO32 Blvd Georges Clemenceau (parking Gatineo)	75 298	54 457	110934	113575
TP PR81 rue Pierre Gilles de Genes	-	-	0	0
Total A1 en m3	174 621	116 019	427840	303874
Pluvio mm	648	561	908	1030
1- Temps Déversements A1 (h)				
DO18 Promenade Winston Churchill	26	14	40	45,5
DO24 Rue Descartes (amont BSR1235)	202	100	654	305,8
DO33 Paquerette	55	31	88	91,2
DO32 Blvd Georges Clemenceau (parking Gatineo)	187	151	366	370
TP PR81 rue Pierre Gilles de Genes	-	-	0	0
Total A1 en h	470	296	1148	812,5
2- Volume généré par l'agglomération (m3)				
V (m3) A1 Déversement réseaux	174 621	116 019	427 840	303874
V (m3) A3 Arrivée STEP	2 277 266	1 820 575	2 847 754	3350713
V (m3) S16 Grève Déversement amont STEP	186 909	142 679	410 892	409909
V (m3) S16 DO St Jacques Déversement amont STEP	20 776	5 250	37 558	37866
V (m3) A2 Déversement amont STEP	207 685	147 929	448 450	447775
Volume global de l'agglomération A1+A2+A3 (m3/an)	2 659 572	2 084 523	3 724 044	4 102 362
Pluvio mm	648	561	908	1030
4 - Taux de rejet des effluents bruts %				
Taux de rejet du système de collecte* = A1/(A1+A2+A3)	6,57%	5,57%	11,49%	7,41%
Taux de rejet du système d'assainissement = (A1+A2)/(A1+A2+A3)	14,37%	12,66%	24%	18%

*Conformité si taux de rejet < 5% sur durée de 5 ans - moyenne 5 ans : **7,76%**

Tableau : Taux de rejet du système de collecte lissé de 2021 à 2023 – Données issues du bilan réalisé par le logiciel de télégestion

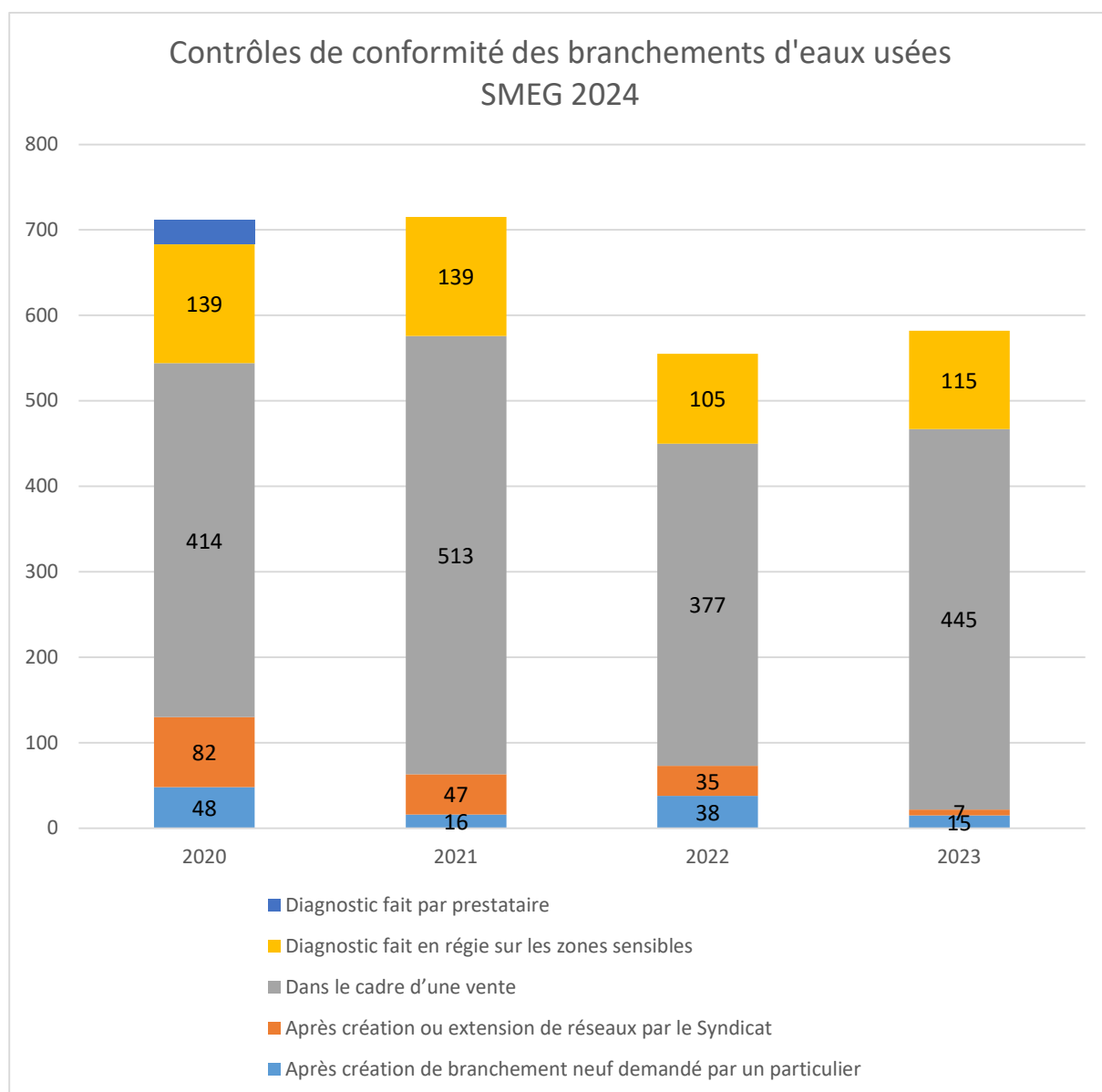
Année	Moyenne des années	Taux Télégestion
2024	2021 à 2024	7,76 %
2023	2021/2022/2023	7,71 %
2022	2021/2022	6,07 %
2021	2021	6,57 %

2.2 Activité sur les branchements d'eaux usées

2.2.1 Construction de branchements neufs

Nombre de branchements neufs	2022	2023	2024
Demande de branchement	50	42	42
Extension/création de réseaux d'eaux usées	37	14	8
Rétrocession de lotissement	54	0	0
Total	141	56	50

2.2.2 Contrôles de la conformité des branchements



Nombre de contrôles de branchements par type de contexte	2022	2023	2024
Après création de branchement neuf demandé par un particulier	16	38	12
Après création ou extension de réseaux par le Syndicat	47	35	12
Dans le cadre d'une vente	513	377	417
Diagnostic fait en régie sur les zones sensibles	139	105	153

Diagnostic fait par un prestataire	0	0	0
Diagnostic fait dans le cadre d'une contre visite	148	108	132
Total du nombre de contrôle	715	555	594

Ci-dessous la répartition des types de contrôles par commune en 2024 :

Communes	Contrôle Vente habitation	Contrôle sur Branchement neuf	Contrôle suite extension de réseau	Contrôle d'enquête	Total
Adilly	3	0	0	0	3
Allonne	1	0	0	0	1
Amailloux	0	0	0	0	0
Ardin	1	0	2	0	3
Azay-sur-Thouet	2	0	0	0	2
Beaulieu-sous-Parthenay	3	0	0	0	3
Champdeniers-Saint-Denis	6	0	0	7	13
Chantecorps	0	0	0	0	0
Châtillon-sur-Thouet	31	0	0	11	42
Clavé	1	0	0	0	1
Coulonges-sur-l'Autize	31	3	0	0	34
Coutières	1	0	0	0	1
Doux	2	0	0	1	3
Fénery	2	0	0	0	2
Fenioux	1	0	0	1	2
Fomperron	0	0	0	0	0
Gourgé	16	0	0	0	16
La boissiere en Gatine	2	0	0	1	3
La Chapelle-Bâton	0	1	0	0	1
La Chapelle-Thireuil	6	0	0	0	6
La Ferrière-en-Parthenay	6	0	0	0	6
La Peyratte	7	0	0	0	7
Lageon	0	0	0	0	0
Le Beugnon	2	0	0	0	2
Le Busseau	4	0	0	9	13
Le Retail	0	0	0	0	0
Le Tallud	20	1	0	2	23
Les Forges	0	0	0	0	0
Lhoumois	0	0	0	0	0
Mazières-en-Gâtine	7	0	0	2	9
Ménigoute	11	0	0	3	14
Pamplie	4	0	0	0	4
Parthenay	135	2	0	83	220
Pompaire	13	1	4	2	20

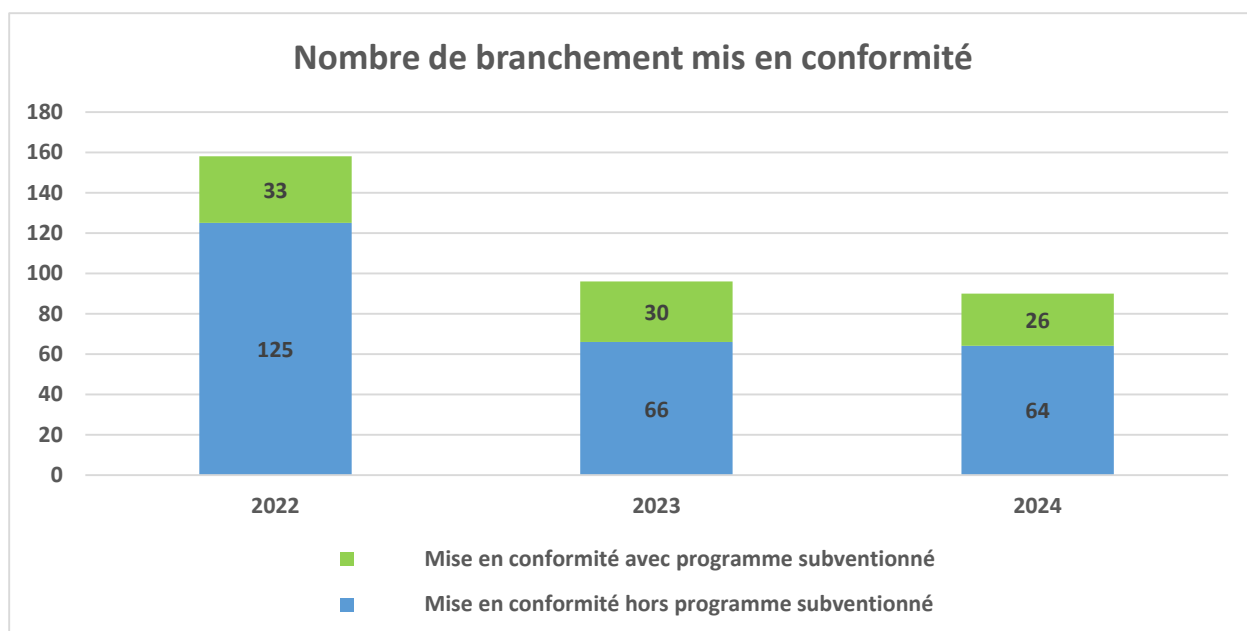
Pougne-Hérisson	4	0	0	0	4
Reffannes	4	0	0	0	4
Saint-Aubin-le-Cloud	11	0	0	1	12
Saint-Christophe-sur-Roc	0	0	0	1	1
Saint-Georges-de-Noisné	0	0	0	0	0
Saint-Germain-de-Longue-Chaume	1	0	3	0	4
Saint-Germier	2	1	0	0	3
Saint-Laurs	2	0	0	0	2
Saint-Lin	5	0	0	1	6
Saint-Maixent-de-Beugné	0	0	0	0	0
Saint-Marc-la-Lande	2	0	0	0	2
Saint-Martin-du-Fouilloux	1	0	3	1	5
Saint-Pardoux	5	0	0	0	5
Scillé	4	0	0	0	4
Secondigny	19	1	0	7	27
Thénezay	11	0	0	16	27
Vasles	5	2	0	1	8
Vausseroux	5	0	0	0	5
Vautebis	0	0	0	0	0
Vernoux-en-Gâtine	9	0	0	1	10
Verruyes	5	0	0	0	5
Viennay	4	0	0	2	6
Vouhé	0	0	0	0	0
Total	417	12	12	153	594

2.2.3 Mise en conformité des branchements



Convention de mandat pour mise en conformité	2022	2023	2024
Nombre de demande de subvention signées dans l'année	47	35	44

Travaux de mise en conformité de branchement	2022	2023	2024
Mise en conformité hors programme subventionné	125	66	64
Mise en conformité avec programme subventionné	33	30	26
Total du nombre de mise en conformité	158	96	90



Si un branchement n'est pas conforme, des travaux de mise en conformité doivent être engagés dans un délai fixé par le service d'assainissement. En cas d'absence de travaux dans le délai imparti, une majoration de 100 % de la redevance assainissement est engagée.

Surfacturation - Majoration	2022	2023	2024
Nombre de dossier en litige surfacturable	256	94	225
Nombre d'usagers surfacturés	134	56	41

Ci-dessous, le tableau des résultats de conformités des contrôles réalisés par commune en 2024 :

Communes	Conforme	Non Conforme	Conforme avec réserve	Total
Adilly	2	1	0	3
Allonne	1	0	0	1
Amailloux	0	0	0	0
Ardin	3	0	0	3
Azay-sur-Thouet	2	0	0	2
Beaulieu-sous-Parthenay	2	1	0	3
Champdeniers-Saint-Denis	6	4	3	13
Chantecorps	0	0	0	0
Châtillon-sur-Thouet	14	10	18	42
Clavé	0	0	1	1
Coulonges-sur-l'Autize	22	10	2	34
Coutières	1	0	0	1
Doux	1	1	1	3
Fénery	2	0	0	2
Fenioux	2	0	0	2
Fomperron	0	0	0	0
Gourgé	9	7	0	16

La Boissiere en Gatine	2	1	0	3
La Chapelle-Bâton	1	0	0	1
La Chapelle-Thireuil	3	3	0	6
La Ferrière-en-Parthenay	3	2	1	6
La Peyratte	1	3	3	7
Lageon	0	0	0	0
Le Beugnon	0	0	2	2
Le Busseau	8	4	1	13
Le Retail	0	0	0	0
Le Tallud	11	7	5	23
Les Forges	0	0	0	0
Lhoumois	0	0	0	0
Mazières-en-Gâtine	5	4	0	9
Ménigoute	4	7	3	14
Pamplie	3	1	0	4
Parthenay	101	48	71	220
Pompaire	12	4	4	20
Pougne-Hérisson	1	1	2	4
Reffannes	4	0	0	4
Saint-Aubin-le-Cloud	9	2	1	12
Saint-Christophe-sur-Roc	1	0	0	1
Saint-Georges-de-Noisné	0	0	0	0
Saint-Germain-de-Longue-Chaume	2	2	0	4
Saint-Germier	3	0	0	3
Saint-Laurs	1	1	0	2
Saint-Lin	1	5	0	6
Saint-Maixent-de-Beugné	0	0	0	0
Saint-Marc-la-Lande	1	1	0	2
Saint-Martin-du-Fouilloux	5	0	0	5
Saint-Pardoux	2	3	0	5
Scillé	4	0	0	4
Secondigny	19	7	1	27
Thénezay	17	4	6	27
Vasles	4	2	2	8
Vausseroux	3	1	1	5
Vautebis	0	0	0	0
Vernoux-en-Gâtine	3	6	1	10
Verruyes	3	2	0	5
Viennay	4	2	0	6
Vouhé	0	0	0	0
TOTAL	308	157	129	594

2.3 Ouvrages d'épuration des eaux usées

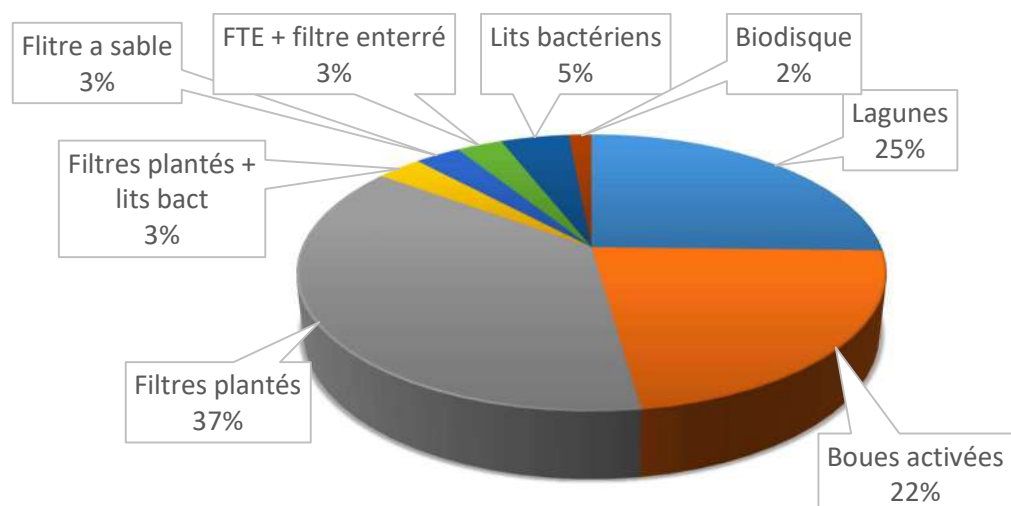
2.3.1 Patrimoine pour le traitement des eaux usées

Le service gère 67 Stations d'Épuration des eaux usées (STEP).

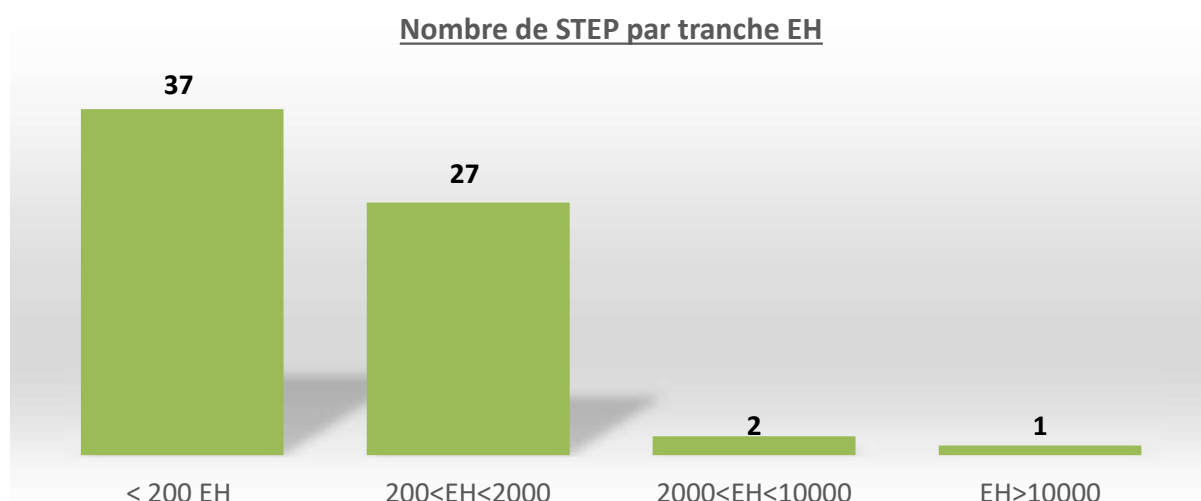


Nombre de STEP par type de traitement

Type de traitement	Nombre de stations
Lagunes	17
Boues activées	15
Filtres plantés	25
Filtres plantés + lits bactériens	2
Filtre à sable	2
FTE + Filtre enterré	2
Lits bactériens	3
Bio-disque	1



Dimensionnement des STEP :



Liste des stations d'épuration par commune :

Stations exploitées en régie :

Communes	Caractéristiques STEP				
	Type de STEP	Capacité EH	Kg DBO5/j	Débits m3/j sec/pluie	Date de mise en service
ALLONNE	Lit bactérien	300	18	45	1998
ARDIN	Rhyzo-filtres	195	11,7	23	2020
ARDIN Périgny	Fosse + filtre coco	20	1,2	3	2022
AZAY SUR THOUET	Boues activées	400	24	60	1974
BEAULIEU SUR PARTHENAY	Rhyzo-filtres	350	21	58/82	2019
BEUGNON (LE)	Lagune	225	13,5	37,5	1987
BOISSIERE EN GATINE (LA)	Lit bactérien	100	6	15	1999
BUSSEAU (LE)	Lagune	370	22,2	60	1996
CHAMPDENIERS					
Le Bourg	Boues activées	1650	99	828	2013
ZAC Montplaisir	Rhyzo-filtres	180	10,8	27	2006
CHANTECORPS	Rhyzo-filtres	110	7,15	16,5	2010
CHAPELLE BATON	Rhyzo-filtres	150	9	18	2018
CHAPELLE THIREUIL (LA)	Lagune	270	16,2	45	1991
CHATILLON SUR THOUET	Fosse + filtre				
CLAVE	Lagune	100	6	15	1996
COULONGES SUR L AUTIZE	Boues activées	3000	180	733	2013
COUTIERES	Rhyzo-filtres	150	9	22,5	2012
DOUX	Filtre à sable	270	16,2	40,5	1980
FENIOUX	Lagune	333	20	56	1980
FERRIERE (LA)	Lagune	520	31,2	78	1997
FOMPERRON	Rhyzo-filtres	150	9	22,5	2002
LES FORGES	Boues activées	1000	60	150	2007

LAGEON	Lagune	270	32	90	2018
LHOUMOIS	Lagune	135	8,1	20	2003
MAZIERES EN GATINE	Boues activées	1150	69	180	2000
MENIGOUTE	Boues activées	700	42	73/980	2011
PAMPLIE	Rhyzo-filtres	150	9	22,5	2002
PEYRATTE (LA)	Lagune	250	15	43	1981
POUGNE	Rhyzo-filtres	150	9	22,5	2003
HERISSON	Rhyzo-pur	150	9	24,5	2001
RETAIL (LE)	Rhyzo-filtres	150	9	22,5	2007
SCILLE					
La Maison Neuve	Lagune	450	27	75	1989
Le Bourg	Lagune	150	9	22	1993
La Bourse	Rhyzo-filtres	35	1,8	4,5	2012
SECONDIGNY	Boues activées	2000	120	300	1974
ST AUBIN LE CLOUD	Boues activées	1400	84	520	2015
ST CHRISTOPHE SUR ROC					
Le Bourg	Rhyzo-filtres	300	18	36	2012
Monplaisir	Boues activées	100	5,4	15	1995
ST GEORGES DE NOISNE	Lagune	183	11	30	1991
ST GERMAIN DE L. CHAUME	Rhyzo-filtres	180	10,8	27	2012
ST GERMIER	Rhyzo-filtres	100	6	15	2018
ST LAURS	Rhyzo-filtres	120	7,5	18	2016
ST LIN	Lagune	200	12	30	1984
ST MAIXENT DE BEUGNE	Rhyzo-filtres	150	9	22,5	2014
ST MARC LA LANDE	Rhyzo-filtres	150	9	22,5	2004
ST MARTIN DU FOUILLOUX	Rhyzo-filtres	120	7,2	18	2012
ST PARDOUX	Boues activées	850	51	127	2018
CHÂTEAU BOURDIN	Boues activées	225	13,5	37,5	1996
THENEZAY					
Le Bourg	Boues activées	1430	86	500	2024
Puysan	Lagune	110	5	15	1986
La Boissière	Lit bactérien	70	4,5	11,3	2003
VASLES					
Le Bourg	Boues activées	1300	78	271	2019
L'Aveneau	Rhyzo-filtres	1000	60	150	2007
VAUSSEROUX	Rhyzo-filtres	170	10,2	25,5	2005
VAUTEBIS	Rhyzo-filtres	100	6	15	2009
VERNOUX EN GATINE	Lagune	183	11	30	1980
VERRUYES	Bio-disques	500	30	88	2020
VOUHE	Rhyzo-filtres	150	9	22,5	2006

Stations d'épuration exploitées par SAUR jusqu'au 30 juin 2024 puis par le SMEG à partir du 1^{er} juillet :

Communes	Caractéristiques STEP				
	Type de STEP	Capacité EH	Kg DBO5/j	Débits m3/j sec/pluie	Date de mise en service
ADILLY	Rhyzo-filtres	180	10,8	25	2005
AMAILLOUX	Rhyzo-filtres	480	28,8	87	2019
FENERY	Lagune	160	9	24	1976
GOURGE Bourg - St Hilaire	Rhyzo-filtres	600	36	100	2011
GOURGE Les Grands Bois RD134	Lagune	100	6	15	2004
GOURGE Verrines RD 938	Filtre à sable	20	1,2	3	2000
POMPAIRAIN	Boues activées	42500	2560	4600	2002
REFFANNES	Rhyzo-filtres	400	24	60	2007
VIENNAY	Boues activées	900	54	150	1991

2.3.2 Consommation de produits de traitement et d'énergie

Le tableau ci-dessous indique la quantité de réactif consommés en chlorure ferrique (traitement du phosphore) par station d'épuration (STEP) :

Chlorure ferrique en litre	2022	2023	2024
STEP Champdeniers	4762	5376	6250
STEP Coulonges	5184	7592	8678
STEP Mazières-en-gâtine	1658	1050	1406
STEP Ménigoute	1528	1709	2927
STEP Saint-Aubin-Le-Cloud	5780	5640	5540
STEP Saint-Pardoux	6718	5914	3240
STEP Secondigny	4582	6259	5763
STEP Vasles	10781	6872	5343
STEP Verruyes	674	874	816
Total	41667	41286	39963

Le tableau ci-dessous indique la quantité de réactif pour divers traitements d'eau et d'air consommés à la station d'épuration de Pompairain :

POMPAIRAIN	2022	2023	2024
Fecl3 en Kg	63632	90697	70132
Acide sulfurique en kg	219	534	54
Chaux vive en Tonne	121	120	126
Chlorure de sodium en Kg	350	300	400
Javel en Kg	351	1331	120
Soude en Kg	100	798	293
Polymère en Kg	8113	8775	7960

Le tableau ci-dessous indique la consommation électrique pour tous les ouvrages :

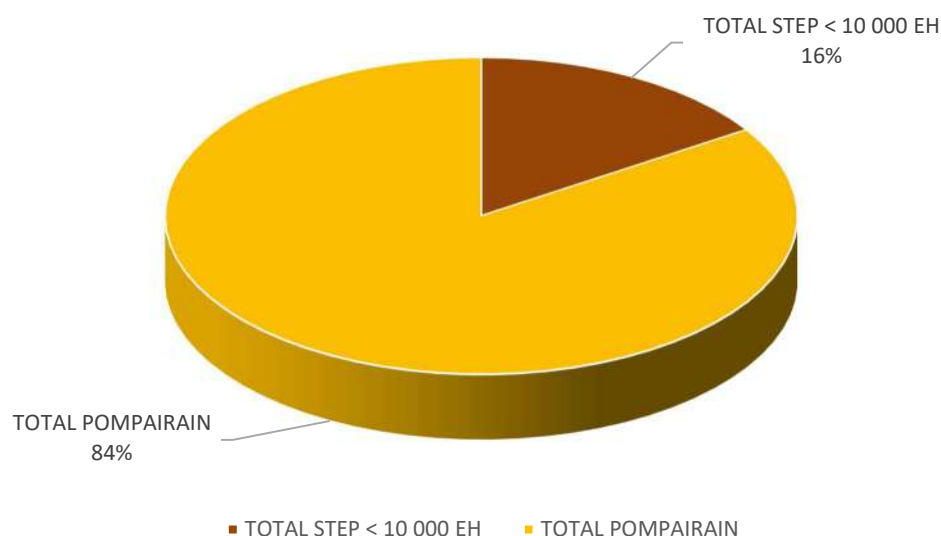
Ouvrages exploités en Régie SMEG	2022	2023	2024
Consommation électrique KWh	746 070	773 374*	968 694
Volumes pompés m3	993 443	1 919 985	2 003 085
Pluviométrie mm	590	1150	1030
Ouvrages exploités par SAUR	2022	2023	2024
Consommation électrique KWh	1 120 096		1 374 660
Volumes pompés m3	1 340 132	-	1 424 451
Volumes entrée STEP POMPAIRAIN		2 847 754	3 341 034

2.3.3 Sous-produits d'épuration

2.3.3.1 Boues d'épuration (D 203.0 et P206.3)



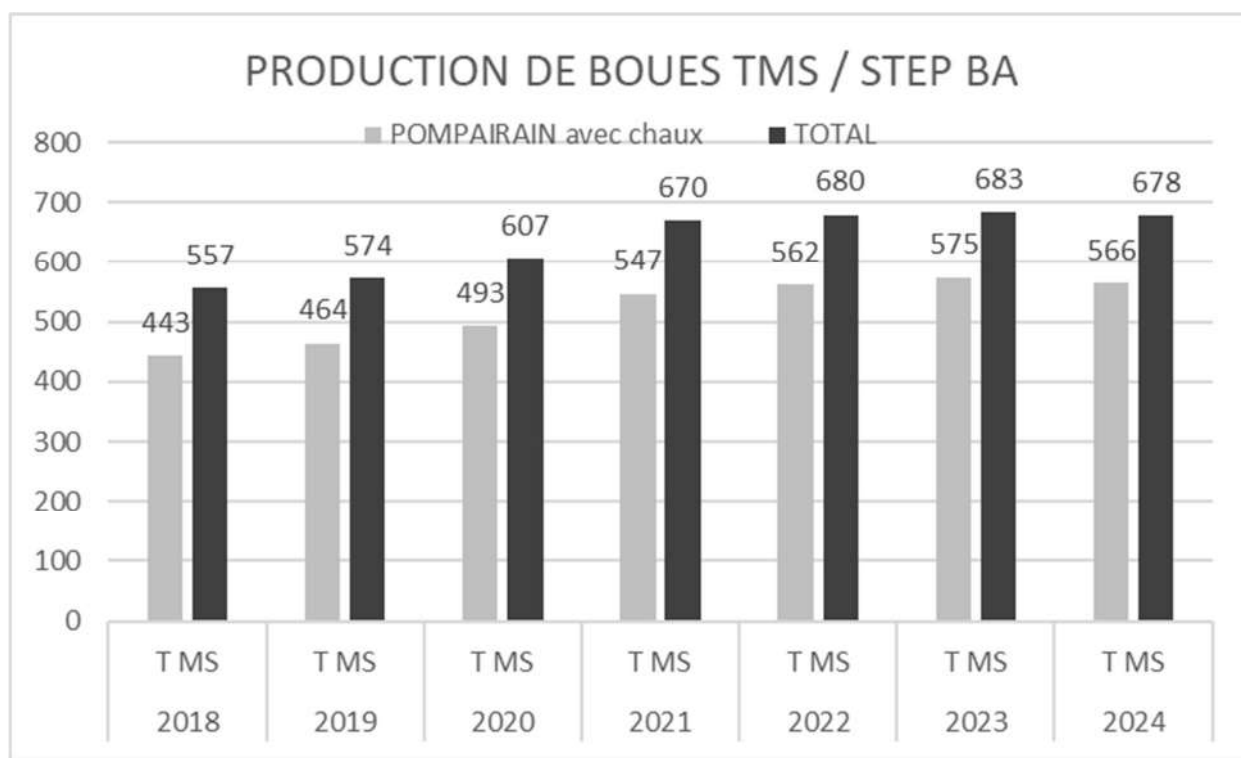
Production de boues par station d'épuration (hors les curages pluriannuels) :



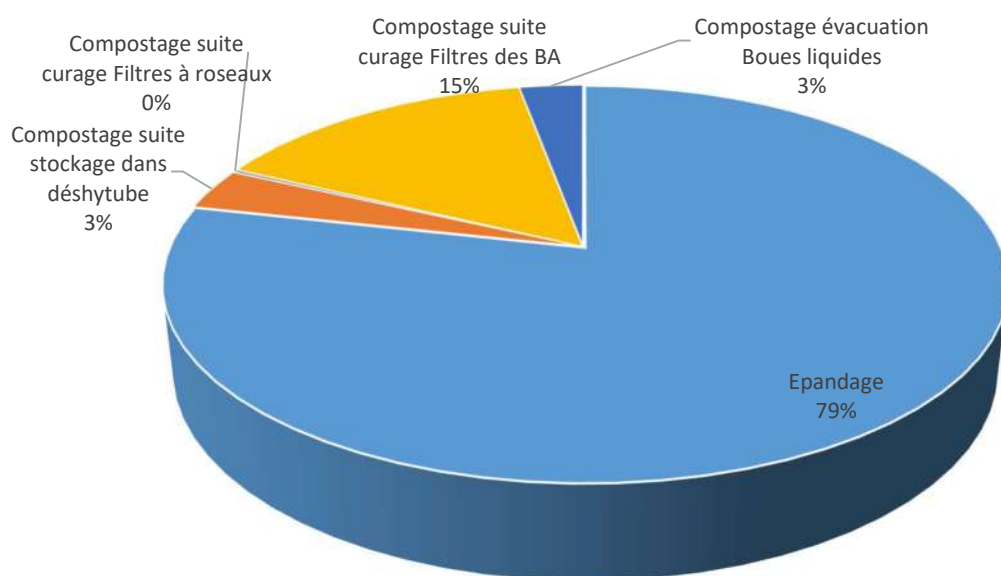
VOLUMES ET TONNAGES EXTRAITS	2023		2024	
	m3	T MS	m3	T MS
ALLONNE	35,00	1,00	16	0,2
AZAY/THOUET	830,60	6,9	866	5,6
CHATILLON SUR THOUET	16,00			
LA BOISSIERE EN GATINE	13,00			
CHAMPDENIERS	4602,00	15,0	4744	15,9
COULONGES SUR L AUTIZE	1223,00	10,2	1160	10,6

DOUX	43,00		8	
MAZIERES EN GATINE	244,00	10,7	560	6,6
MENIGOUE	217,70	5,4	1040	5,5
SAINT AUBIN LE CLOUD	3143,00	12,3	3560	11,4
SAINT CHRISTOPHE Montplaisir	10,00	0,2	9	0,2
SAINT PARDOUX Bourg	3370,00	11,3	3645	12,9
SAINT PARDOUX Château Bourdin	290,60	3,0	346	2,7
SECONDIGNY	1966,00	17,2	1945	12,8
THENEZAY Puyan	14,00			
THENEZAY La Boissière	10,00			
THENEZAY Bourg	450,80	3,4	645	3,5
VASLES	4308,00	12,6	4261	13,7
VIENNAI		8,9		10
PARTHENAY POMPAIRAIN		415*	630	424*

*Tonnage avant apport de chaux



Filière de traitement des boues en 2024 :



D203.0 - Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration : 843.2 T M.S.

Indiquer les boues de curage avec épandage pour que le chiffre corresponde bien au D203.0

	2023	2024
VP.208 - Quantité totale de boues évacuées	683 T M.S.	843.2 T M.S.

P206.3 - Boues évacuées selon des filières conformes : 100 %

	2023	2024
VP.209 - Quantité de boues admises par une filière conforme	100 %	100 %

2.3.3.2 Refus de dégrillage / sables

REFUS DE DEGRILLAGE en m3	2023	2024
AZAY SUR THOUET	1,00	2
ALLONNE		1
BEAULIEU SOUS PARTHENAY	0,40	
LA BOISSIERE EN GATINE		0,2
LE BUSSEAU	0,44	
CHAMPDENIERS Bourg	3,00	3,00
CHAMPDENIERS Puyraveau		0,2
HERISSON	0,20	1,22
LAGEON	1,00	
LHOUMOIS	1,00	
POUGNE	1,00	

ST AUBIN LE CLOUD	1,75	1
ST GERMAIN DE LONGUE CHAUME	1,00	
ST MAIXENT DE BEUGNE	1,00	
ST MARTIN DU FOUILLOUX	0,60	0,4
ST PARDOUX Bourg	1,00	1
SECONDIGNY	1,00	1
THENEZAY Bourg	1,00	1
VASLES	3,20	2
VAUSSEROUX	0,22	
VAUTEBIS	0,22	
VERRUYES		1
POMPAIRAIN - REFUS en Tonne	8,60	8,8
POMPAIRAIN - SABLES en Tonne	6,60	5,4
VIENNAY - REFUS en Tonne	0T24	0T27

2.3.4 Performances des STEP

2.3.4.1 Bilans d'analyses (P254.3)

P254.3 - Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel (2024 : 96,5%)

	2023	2024
VP.210 - Nombre de bilans sur 24 h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire conformes	118 unités	115 unités
VP.211 - Nombre de bilans sur 24 h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire*	119 unités	121 unités

*4 échantillons non conformes et 2 échantillons autres

Résultats des analyses d'eaux traitées en 2024

Nom de la STEP	DBO5 Norme : < 35 mg/l ou rendement > 60 %		DCO Norme : < 200 mg/l ou rendement > 60 %		CONFORMITE
	Concentrati on sortie (mg/l)	Rendem ent %	Concentra tion sortie (mg/l)	Rendem ent %	
ALLONNE	13	75 %	58	64 %	Conforme
AMAILLOUX	1	100 %	59	91 %	Conforme
LE BEUGNON	12	86 %	66	76 %	Conforme
LA BOISSIERE EN GATINE	12	92 %	86	82 %	Conforme
LE BUSSEAU	6	95 %	93	73 %	Conforme
CHAMPDENIERS Montplaisir	2	96 %	35	84 %	Conforme
CHAMPDENIERS Bourg	1	99 %	20,2	97 %	Conforme
CHANTECORPS	2	99 %	65	86 %	Conforme
COULONGES sur L'AUTIZE	2	99 %	21,7	96 %	Conforme
DOUX	2	95 %	43	80 %	Conforme

FENIOUX	3	98 %	28	94 %	Conforme
LA FERRIERE EN PARTHENAY	26	85 %	143	71 %	Conforme
FOMPERRON	4	99 %	43	93 %	Conforme
FORGES (LES)/BOIS CENIS	8,5	71 %	53	59 %	Non Conforme sur NTK
LAGEON	6	90 %	73	62 %	Conforme
LHOUMOIS	36	93 %	297	77 %	Conforme
MAZIERES EN GATINE	2	99 %	27	94 %	Conforme
MENIGOUTE	1	100 %	28	95 %	Conforme
PAMPLIE	10	84 %	60	73 %	Conforme
PARTHENAY/POMPAIRAIN	2,2	96 %	24	89 %	Conforme
POUGNE HERISSON/Bourg Hérisson	18	86 %	133	64 %	Conforme
LE RETAIL	3	100 %	38	97 %	Conforme
SAINT AUBIN LE CLOUD (analyse initiale)	Non conforme sur le paramètre NGL				
SAINT AUBIN LE CLOUD (analyse initiale et contre analyse)	1,5	99 %	19,5	96 %	Conforme
SAINT CHRISTOPHE SUR ROC/Bourg	4	97 %	53	85 %	Conforme
SAINT GEORGES DE NOISNE	5	98 %	55	93 %	Conforme
SAINT MARC LA LANDE	4	97 %	33	92 %	Conforme
SAINT PARDOUX/Bourg (analyse initiale)	Non conforme sur le paramètre phosphore				
SAINT PARDOUX/Bourg (contre analyse)	2	100 %	18	98 %	Conforme
SCILLE/Bourg	Absence de rejet en sortie de lagune				
SCILLE/La Bourse	17	92 %	81	86 %	Conforme
SECONDIGNY	2,4	98 %	24,3	91 %	Conforme
THENEZAY/Puysan (non conforme MES)	18	88 %	116	71 %	Non Conforme
THENEZAY/Bourg	2	98 %	28	90 %	Conforme
VASLES/Aveneau	5	97 %	50	86 %	Conforme
VASLES/Bourg	2	99 %	27,5	94 %	Conforme
VAUTEBIS	3	98 %	38	91 %	Conforme
VERNOUX EN GATINE	13	88 %	60	89 %	Conforme
VIENNAY	3	96 %	19	91 %	Conforme

Pour mémoire : toutes les stations ne font pas systématiquement l'objet d'une analyse par an – la fréquence est réglementée entre 1 ou 2 analyses par an pour les STEP < 2000 EH.

2.3.4.2 Volume traité par ouvrage + déversement

Types de STEP	Commune	Volume traité en M3 en 2024
Lagune	Clavé	5505
	Lageon	24382
	La Ferrière	25630
	Le Busseau	22797
	Adilly	5252
Filtre	Amailloux	34256
	Ardin	4106
	Beaulieu	49716
	Chantecorps	1277
	Coutières	2554

	Doux	10117
	Fomperron	5428
	Gourgé Bourg	38197
	Hérisson	3195
	Le Retail	2449
	Pamplie	12624
	Reffannes	48631
	St Christophe Bourg	9197
	St Laurs	3750
	St Maixent de Beugné	6721
	St Martin du Fouilloux	7114
	Vausseroux	6165
	St Marc la Lande	6302
	Vautebis	2055
	Vouhé	17454
	ZAE Monplaisir	13831
	Azay sur Thouet	46854
Boues Activées	Champdeniers	86311
	Coulonges	131884
	Mazières	40066
	Ménigoute	95826
	Pompairain	3350713
	Secondigny	129397
	St Aubin le Cloud	71148
	St Christophe Montplaisir	1706
	St Pardoux	54645
	Château Bourdin	34072
	Vasles	79752
	Verruyes	23957
	Viennay	78992

2.4 Bilan des interventions du service



Régie	2023	2024
Astreinte : Nombre d'intervention	152	176
Astreinte : Nombre d'heures supplémentaires	203	289
Nombre de débouchage de réseau par prestataire	9	4
Nombre de débouchage de réseau par camion SMEG		6
Nombre de débouchage de branchement par prestataire	27	9
Nombre de débouchage de branchement par camion SMEG		29
Linéaire de réseau hydro-curé par prestataire (mètre)	8150	16223*
Linéaire de réseau hydro-curé par camion SMEG (mètre)		1733
Nombre de bilan 24h (analyses de conformité de rejet des stations d'épuration)	62	66
Nombre de nettoyage de PR/DO par prestataire	240	68
Nombre de nettoyage de PR/DO par camion SMEG		144
Nombre de réparation de casse réseau	5	5
Investigation		93
SAUR	2023	2024
Nombre de débouchage de réseau	9	8
Nombre de débouchage de branchement	23	22
Linéaire de réseau hydro-curé (mètre)	33658	16072
Nombre de bilan 24h (analyses de conformité de rejet des stations d'épuration)	57	28
Nombre de nettoyage de PR/DO	120	55
Nombre de réparation de casse conduite + réseau	10	0

*Environ 10 km de réseaux curés dans le cadre des inspections télévisées pour le SDA

3- DONNEES FINANCIERES

3.1 Tarif de l'assainissement (D204.0)

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.). La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle (sur facture sur consommation estimée et une facture sur consommation à la suite du relevé de compteur).

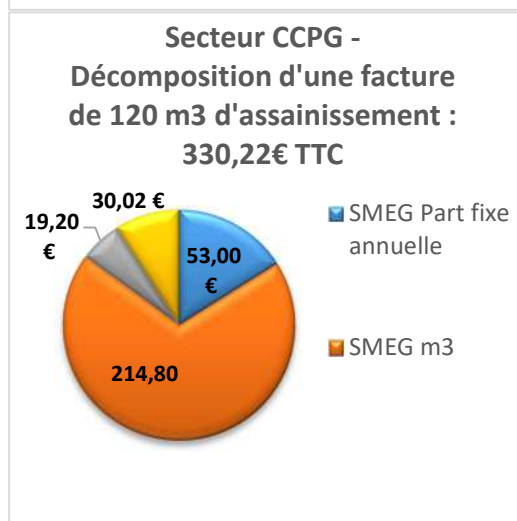
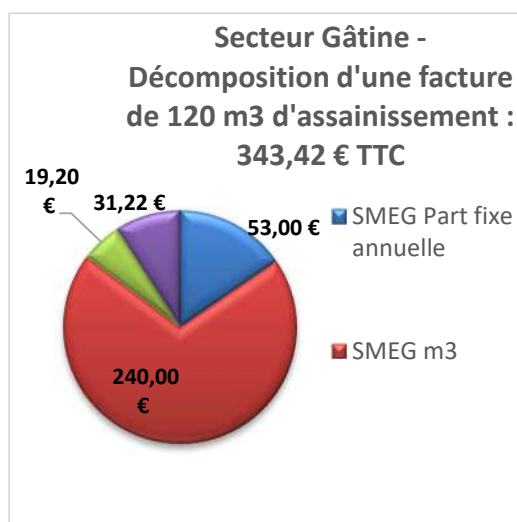
Les tarifs applicables pour 120 m3 sont les suivants :

3.1.1 Secteur Gâtine (cad toutes les communes adhérentes sauf celles du secteur de Parthenay)

Tarifs	Exercice 2023	Exercice 2024	Variation en %
Part revenant à la collectivité			
Part fixe annuelle (€ HT/an)	48,00	53,00	10%
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	2,00	2,00	0%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	288,00	293,00	2%
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,16	0,16	0%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à l'agence de l'eau	19,2	19,2	0%
Taux de TVA %	10	10	0%
Prix TTC d'une facture de 120 m³	337,92	343,42	2%

3.1.2 Secteur Parthenay – Le Tallud – Pompaire – Chatillon – Viennay – Gourgé – Doux – Amailloux Fenery (CCPG)

Tarifs	Exercice 2023	Exercice 2024	Variation en %
Part fixe annuelle (€ HT/an)	48,00	53,00	10%
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	1,79	1,90	6%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	262,80	281,00	7%
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,16	0,16	0%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à l'agence de l'eau	19,2	19,2	0%
Taux de TVA %	10,00	10,00	0%
Prix TTC d'une facture de 120 m³	282,00	300,20	6%



D204.0 - Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ au 1er janvier N+1 2,86 €/m³

	2023	2024
Montant de la part variable revenant à la collectivité	288 €HT pour 120m ³	293 €HT pour 120m ³
Tranche de prix unique (collectivité)	2 €HT/m ³	2 €HT/m ³
DC.184 - Montant HT des recettes liées à la facturation pour l'année (hors travaux)	3 509 267.17 €HT	3 686 947.86 €HT
VP.178 - Montant HT de la facture 120m ³ au 1er janvier 2023 revenant aux collectivités	288 €HT/120 m ³	293 €HT/120 m ³
VP.179 - Montant total des taxes et redevances afférentes au service dans la facture 120m ³ au 1er janvier 2024	49,92 €/120 m ³	50.42 €/120 m ³
VP.191 - Montant annuel HT de la part fixe revenant à la collectivité sur la facture au 1er janvier 2024	48 €HT/an	53 €HT/an

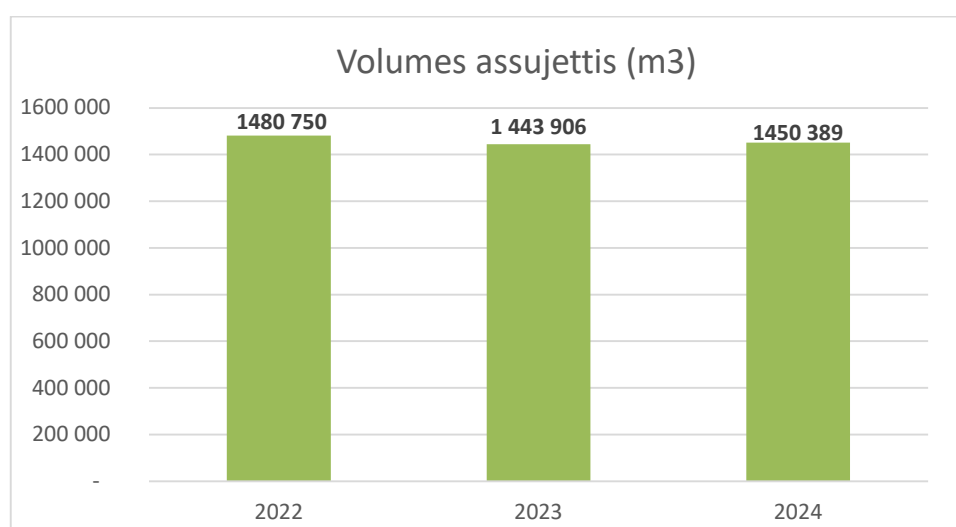
VP.213 - Taux de TVA applicable sur l'ensemble de la facture	10 %	10 %
VP.217 - Agences de l'eau (redevance modernisation des réseaux)	0,16 €HTVA/ m ³	0,16 €HTVA/ m ³

3.2 Indicateurs financiers

3.2.1 Volumes assujettis à la redevance assainissement (VP.068)

	2023	2024
VP.068 - Volume facturé	1 443 906 m ³	1 450 389 m ³

Evolution pluriannuelle des volumes assujettis



Volumes assujettis par commune :

Communes	Volumes facturés 2023 m3	Volumes facturés 2024 m3
Adilly	3737	3 935
Allonne	7248	6 923
Amailloux	12478	12 236
Ardin	4966	4 632
Azay s/Thouet	13405	13 702
Beaulieu s/Parthenay	10784	10 377
Champdeniers	48157	47 940
Chantecorps	1015	1 230
Chatillon	110456	120 689
Clavé	3143	3 650
Coulonges sur l'autize	88624	94 478
Coutières	2577	2 746
Doux	7453	7 408
Fénéry	4049	3 253
Fenioux	8764	7 712
Fomperron	3124	3 762

Gourgé	15616	15 868
La Boissière en Gatine	1957	1 995
La Chapelle Bâton	5504	4 190
La Chapelle Thireuil	9420	7 847
La Ferrière	17518	18 689
La Peyratte	22068	23 647
Lageon	8775	8 968
Le Beugnon	3123	3 400
Le Busseau	10067	10 069
Le Retail	2699	2 544
Le Tallud	90837	103 676
Les Forges	8071	9 374
Lhoumois	2225	2 639
Mazières	27196	25 413
Ménigoute	21596	22 777
Pamplie	3773	3 525
Parthenay	470999	465 375
Pompaire ccpg	27253	29 379
Pompaire ccpg zone3	32629	29 756
Pougne Hérisson	5203	4 703
Reffannes	13569	12 422
Scillé	8470	6 799
Secondigny	54910	50 788
St Aubin le Cloud	37092	36 888
St Christophe s/Roc	8174	7 000
St Georges de Noisné	5869	5 729
St Germain Longue Chaume	4596	4 204
St Germier	2145	2 582
St Laurs	3366	2 972
St Lin	5640	5 299
St Maixent de Beugné	2726	2 622
St Marc la Lande	3587	3 627
St Martin du Fouilloux	2791	3 752
St Pardoux	29750	27 414
Thénezay	29781	32 905
Vasles	40552	40 794
Vausseroux	5583	5 529
Vautebis	1990	2 029
Vernoux en Gatine	8822	8 180
Verruyes	13827	17 457
Viennay	26835	29 297
Vouhé	3375	3 593

3.2.2 Indicateurs financiers (P207.0, P256.2, P257.0)

P257.0 - Taux d'impayés sur les factures d'assainissement

	2023	2024
VP.268 - Montant restant impayés au 31/12/N sur les factures émises au titre de l'année N-1	Environ 5 %	Environ 5 %
VP.185 - Montant TTC facturé (hors travaux)	3 859 537.84 € TTC	4 084 082.35 € TTC

P207.0 - Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité 0.0076 €/m3

VP.119 - Le montant des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité est de 10 982.65 €HT.

P256.2 - Durée d'extinction de la dette : 16,2 ans

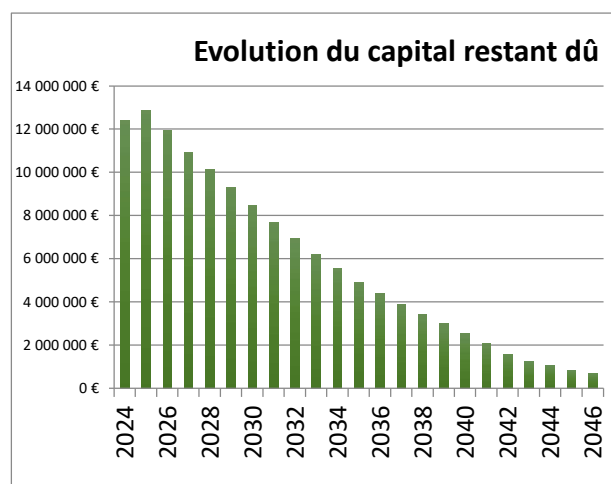
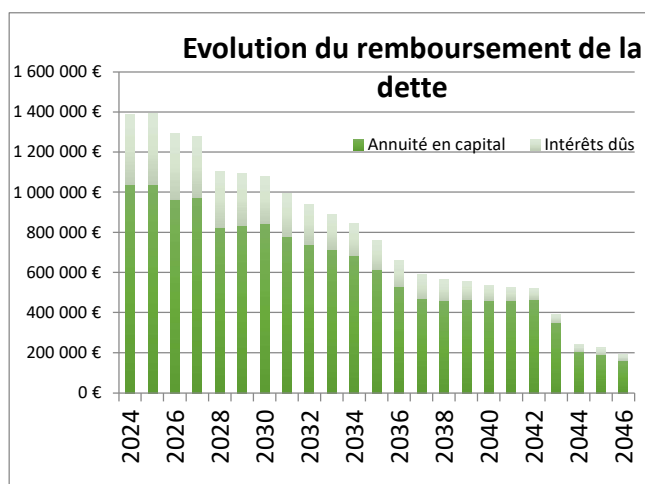
Si < 5 ans : très satisfaisant Si 5 à 10 ans : satisfaisant Si 10 à 15 ans : côte d'alerte franchie Si > 15 ans : service très excessivement endetté
--

VP.183 – Epargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles) 766 081.88 €

(incluant le montant des intérêts des emprunts à l'exclusion du capital remboursé)

L'état de la dette au 31 décembre fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2024
VP.182 - En cours de la dette au 31 décembre : capital restant dû en €		12 425 325.40 €
Montant remboursé durant l'exercice en €	En capital	1 039 167.76 €
	En intérêts	349 042.18 €



ANNEXES

ANNEXE 1 – Note d'information sur les redevances de l'AGENCE DE L'EAU

Édition mars 2025
CHIFFRES 2024

Note d'information sur les redevances

L'agence de l'eau vous informe



LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

Le prix moyen de l'eau en Loire-Bretagne au 1^{er} janvier 2024 varie de **4,66 euros TTC par m³** en Centre-Val-de-Loire à **5,39 euros** en Bretagne.

Données agrégées disponibles sur : services.eaufrance.fr/agence/02/2025

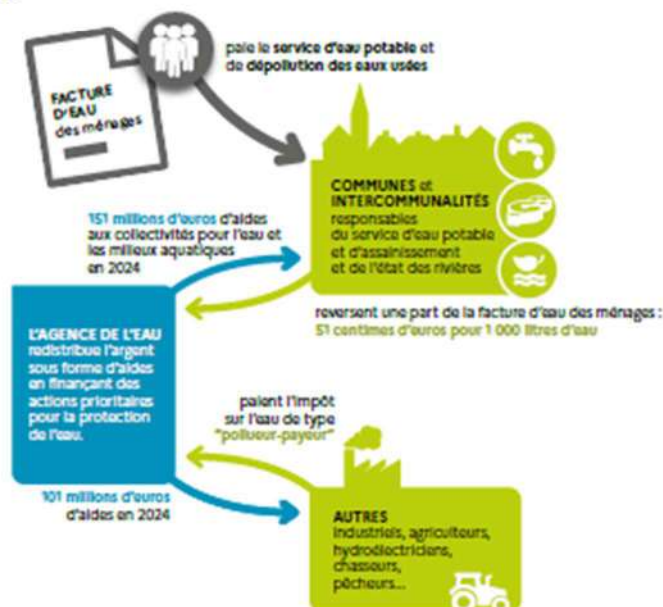
POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

Dans le cadre de la loi de finances votée en décembre 2023, une nouvelle réforme des redevances a été appliquée depuis janvier 2025. Trois nouvelles redevances ont fait leur apparition sur la facture d'eau des abonnés, d'autres vont disparaître ou évoluer. Ceci pour renforcer le principe du pollueur payeur et équilibrer les contributions des redevables.



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1067 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention. RPQS - des réponses à vos questions : <http://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

Édition mars 2025

NOTE D'INFORMATION SUR LES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

1

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2024 ?

En 2024, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 375,9 millions d'euros, dont plus de 276,4 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2024 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Loire-Bretagne



À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau. Elles représentent 75 % du budget annuel moyen de l'agence de l'eau. Les 25 % restants financent : la surveillance, les contributions versées à l'office français de la biodiversité (OFB) et à l'établissement public du Marais Poitevin (EPMP), le fonctionnement de l'agence de l'eau...

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources

en eau pour 100 € d'aides en 2024 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2024) - source agence de l'eau Loire-Bretagne. 2024 est la sixième année du 11^e programme d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau.

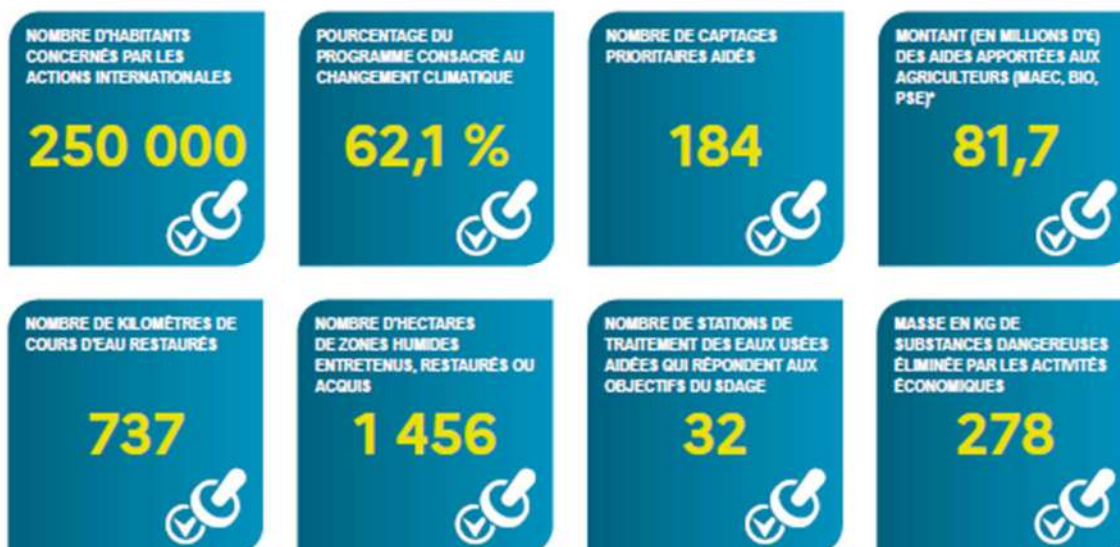


En 2024, plus de 287 millions d'euros d'aides, soit 62,1 % des aides de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, accompagnent des actions de lutte contre les effets du dérèglement climatique.

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE EN 2024

L'année 2024 marque la dernière année du 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2024...



* MAEC : mesures agroenvironnementales et climatiques, BIO : pour agriculture biologique, PSE : paiement pour services environnementaux

DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE

L'eau est un des marqueurs principaux du changement climatique.

Plus de **62 %** du programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne est consacré au **changement climatique en 2024** :

- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

4 535 projets ont été financés par l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour un montant de plus de 469 millions d'euros d'aides. 398 projets ont bénéficié de fonds d'État pour un montant de plus de 34 millions d'euros d'aides.

Des projets portés par les collectivités, les acteurs économiques et les associations pour lutter contre les pollutions, restaurer les milieux aquatiques, améliorer la surveillance des milieux, sensibiliser aux enjeux de l'eau ou encore assurer la solidarité internationale.

VOUS AIDEZ À AGIR

Pour agir plus efficacement face au dérèglement climatique, l'agence de l'eau Loire-Bretagne a mis en œuvre son **Plan de résilience eau 2023-2024**. Les 3 appels à projets, relancés en 2024 pour un total de 120 M€, ont rencontré un vif succès.



Retrouvez le Plan de résilience : bit.ly/Plan-Resilience-Eau

LE 12^e PROGRAMME 2025-2030

Fruit de longs mois de préparation entre partenaires, ce plan d'actions ambitieux, pluriannuel et priorisé, est doté d'une enveloppe de 2,43 milliards d'euros.

Ce 12^e programme d'intervention traduit l'ambition forte et l'engagement de l'agence pour une gestion de l'eau partagée et durable, concertée et volontariste, afin de relever les défis majeurs de la transition écologique. Au total, 7 enjeux structurent ce programme, chacun assorti d'objectifs spécifiques qui intègrent les priorités fléchées dans le «Plan Eau» gouvernemental.

En savoir plus sur le 12^e programme : lc.cx/12eProgramme

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km², soit 28 % du territoire métropolitain. Il comprend le bassin de la Loire et de ses affluents, de la Vilaine, les bassins côtiers bretons, vendéens et le Marais poitevin.

Son littoral s'étend sur 6 654 km, de la baie du Mont-Saint-Michel à l'île de Ré, soit 36 % des côtes métropolitaines. Il concerne 336 communautés de communes, plus de 6 800 communes, 36 départements et 8 régions en tout ou partie et plus de 13 millions d'habitants.

Siège AGENCE DE L'EAU

9, avenue de Buffon • CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
contact@eau-loire-bretagne.fr
02 38 51 73 73

Délégation ARMORIQUE

Parc technologique du Zoopôle
Espace d'entreprises Kerala - Bât. B
18, rue de Sabot • 22440 PLOUFRAGAN
armorique@eau-loire-bretagne.fr
02 96 33 62 45

Délégation MAINE-LOIRE-Océan

NANTES (dépt. 44 • 49 • 85)
1, rue Eugène Varlin • CS 40521
44105 NANTES CEDEX 4
mlo-nantes@eau-loire-bretagne.fr
02 40 73 06 00

LE MANS (dépt. 49 • 50 • 53 • 61 • 72)
17, rue Jean Grémillon • CS 12104
72021 LE MANS CEDEX 2
mlo-lemans@eau-loire-bretagne.fr
02 43 86 96 18

Délégation CENTRE-LOIRE

9, avenue de Buffon • CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
centre-loire@eau-loire-bretagne.fr
02 38 51 73 73

Délégation POITOU-LIMOUSIN

7, rue de la Goëlette • CS 20040
86282 SAINT-BENOIT CEDEX
poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr
05 49 38 09 82

Délégation ALLIER-LOIRE AMONT

Site de Marmilhat Sud
19, allées des eaux et forêts • CS 40039
63370 LEMPDES
allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr
04 73 17 07 10



Suivez l'actualité de l'eau du bassin sur agence.eau-loire-bretagne.fr
et découvrez les aides de l'agence pour agir et accélérer
sur aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr

CONSULTATION SUR LES ENJEUX DE L'EAU ET LES RISQUES D'INONDATION : VOTRE AVIS COMPTE !



Jusqu'au 25 mai 2025, le comité de bassin Loire-Bretagne et l'État souhaitent recueillir votre avis sur l'avenir de l'eau. En effet, la qualité de l'eau, l'environnement, l'atténuation et l'adaptation au dérèglement climatique, la santé publique, les sécheresses, le risque d'inondation... sont des sujets d'actualité qui nous concernent tous. Les situations évoluent sans cesse. Grâce à l'action de politiques publiques, des défis trouvent leurs réponses. Depuis plusieurs

années, le public est régulièrement consulté à différentes étapes de la construction et de la mise en œuvre de ces politiques publiques.

Cette consultation porte sur les enjeux et les pistes d'action relatifs à la gestion de l'eau et aux risques d'inondation pour les années 2028 à 2033 : le plan de gestion des eaux (ou schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux – Sdage) et le plan de gestion des risques d'inondation (PGRI). Alors, donnez votre avis pour mieux partager et identifier les leviers et les défis à relever.

En savoir plus : <https://lc.cx/Consultation>

Annexe 2 : Indicateurs obligatoires de l'observatoire de l'eau

		Exercice 2024
	Tarif	
D204.0	Prix TTC du service au m3 pour 120m3 au 1 ^{er} janvier+1	2.86 €/m3
	Réseau	
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels	7 u
P202.2B	Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	25 points
P252.2	Points de curage fréquent du réseau	2.7 nb/100km
P253.2	Renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0.14 %
	Collecte	
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	100%
P255.3	Connaissance des rejets au milieu naturel	20 u
	Épuration	
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	100%
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel	100%
	Boues	
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	843.2 tMS
P206.3	Boues évacuées selon des filières conformes	100%
	Abonnés	
D2010	Nombre d'habitants desservis	46420 hab
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	89.37 %
P251.1	Débordements d'effluents chez les usagers	0,000 nb/1000hab
P258.1	Taux de réclamations	0,00 nb/1000hab
	Gestion financière	
P207.0	Montant des actions de solidarité	0,0076€/m3
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	16,2 an
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'assainissement	5,00 %